

COMMUNAUTE EURASIENNE ECONOMIQUE  
COMMISSION DE L'UNION DOUANIERE

---

18 juin 2010

DECISION  
N° 317

Saint-Petersbourg

**Sur l'application des mesures vétérinaires et sanitaires au sein de l'union douanière**

La Commission de l'union douanière a décidé :

1. D'approuver :
  - La liste unie des marchandises soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire (ci-après – Liste unie, Annexe No. 1) ;
  - La réglementation sur la procédure unie de contrôle vétérinaire à la frontière de l'union douanière et sur le territoire de l'union douanière (Annexe No. 2) ;
  - La réglementation sur la procédure unie de contrôle des objets et de collecte des échantillons de marchandises (de la production) soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire (Annexe No. 3) ;
  - Les exigences vétérinaires unies qui s'appliquent aux marchandises soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire (ci-après – Exigences unies, Annexe No. 4) ;
  - Les formulaires unis des certificats vétérinaires (Annexe No. 5) ;
2. De faire appliquer par les gouvernements de la République de Belarus, de la République du Kazakhstan et de la Fédération de Russie, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Liste unie et les Exigences unies.
3. De faire procéder par les organes mandataires de la République de Belarus, de la République du Kazakhstan et de la Fédération de Russie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 :
  - au contrôle vétérinaire à la frontière et sur le territoire de l'union douanière conformément à l'Annexe No. 2 de la présente Décision ;
  - aux contrôles conjoints des objets et à la collecte des échantillons de marchandises (de la production) soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire sur le territoire des états membres de l'union douanière et des pays tiers conformément à l'Annexe No. 3 de la présente Décision.
4. La présente décision entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Membres de Commission de l'union douanière :**

Au nom de la  
République  
de Belarus

A. KOBIAKOV

Au nom de la  
République  
de Kazakhstan

OU. CHOUKEEV

Au nom de la  
Fédération de Russie

I. CHOUVALOV